

Site internet : [www.cegep-lanaudiere.qc.ca/formationcontinue](http://www.cegep-lanaudiere.qc.ca/formationcontinue)

# Cahier de choix de cours de soirs et de fin de semaine

## Session - Automne 2010

*Vous pouvez vous inscrire à l'un ou l'autre des endroits suivants :*

REPENTIGNY  
777, rue Notre-Dame  
Repentigny (Québec)  
J5Y 1B4

☎ (450) 470-0911, poste 7108  
Télécopieur : (450) 581-0959



TERREBONNE  
2 505, boul. des Entreprises  
Terrebonne (Québec)  
J6X 5S5

☎ (450) 470-0933, poste 5203  
Télécopieur : (450) 477-0928

INSCRIPTIONS

JOLIETTE  
20, rue St-Charles Sud  
Joliette (Québec)  
J6E 4T1

☎ (450) 759-1661, poste 1206  
Télécopieur : (450) 759-6237



Documents requis lors de  
l'admission :  
voir pages 6 et 7

**Quelques places disponibles**

Version du 10 septembre 2010

*Nous vous suggérons de communiquer avec nous avant de vous déplacer pour une inscription afin de vérifier le nombre de places disponibles.*

# TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
Tableau des coûts .....	3
Politique de remboursement.....	4
Politique d'annulation.....	4
Conditions d'admission à un programme d'attestation d'études collégiales.....	5
Documents requis lors de l'admission à un programme d'attestation d'études collégiales .....	6
Conditions d'admission aux cours crédités à temps partiel hors programme.....	7
Documents requis lors de l'admission aux cours crédités à temps partiel hors programme .....	7
Dates et horaires des cours crédités .....	8
Annulation de cours sans mention d'échec .....	8
 <b>LES COURS OFFERTS</b>	
<b>PROGRAMMES DE FORMATION (ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES)</b>	
Bureautique – Coordination travail de bureau (LCE.4S) .....	10
Spécialisation en programmation avancée des contrôleurs industriels (ELJ.37) .....	11
Stratégies d'intervention en développement du langage (JNC.0W) .....	12
<b>COURS CRÉDITÉS (FORMATION GÉNÉRALE)</b>	
Formation générale.....	15
<b>COURS CRÉDITÉS (HORS PROGRAMME) – (080.02)</b>	
Administration .....	17
Arts plastiques et musique.....	18
Informatique, bureautique et technologie .....	19
Langues .....	21
<b>ATELIERS NON CRÉDITÉS</b>	
Construction résidentielle .....	24
Horticulture .....	24
Électronique.....	25
Informatique.....	25
Formation réservée aux responsables des services de garde en milieu familial.....	26
Hygiène et salubrité alimentaire .....	27
<b>COURS À TEMPS PARTIEL POUR PERSONNE EN EMPLOI - À REPENTIGNY</b>	
Gestion et supervision .....	28
<b>COURS À TEMPS PARTIEL POUR PERSONNE EN EMPLOI - À TERREBONNE</b>	
Comptabilité (formation créditée).....	29
Comptabilité (atelier non crédité).....	29
<b>PROJETS SPÉCIAUX</b>	
Formation individualisée en ligne .....	30

## TABLEAU DES COÛTS

	Étudiants réguliers	Étudiants étrangers	Étudiants canadiens non-résidents du Québec	Droits d'admission pour un nouvel étudiant (ouverture de dossier)	Droits d'inscription, afférents et de toute autre nature	Documents requis lors de l'admission
<b>TEMPS COMPLET</b> Programme d'études collégiales (AEC)	Gratuité	<u>Formation préuniversitaire</u> <u>Techniques administratives et humaines</u> 4 644 \$ / session <u>Techniques des arts et des lettres et physiques</u> 6 012 \$ / session <u>Techniques biologiques</u> 7 198 \$ / session	1 124 \$ par session	30 \$	70 \$ / session (20 \$ inscription) (25 \$ afférents) (25 \$ toute nature)	<b>Personne née au Québec :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certificat de naissance émis par le Directeur de l'état civil ou baptistaire émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994.</li> <li>▪ Relevé de notes du secondaire V avec mention D.E.S. accordé (ou diplôme de secondaire V) pour les AEC seulement.</li> </ul> <b>Personne née hors Québec :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certificat de naissance.</li> <li>▪ Évaluation comparative des études (faire une demande au Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, tél. : (514) 864-9191 ou 1-877-864-9191 ou au SRAQ ou SRAM) ou si études au Québec, relevé de notes du secondaire V avec mention DES accordé pour les AEC seulement.</li> <li>▪ Preuve de résidence (carte d'assurance maladie ou certificat de sélection du Québec).</li> <li>▪ Certificat de citoyenneté canadienne ou résident permanent, IMM-1000 ou IMM-5292 (autres pays).</li> </ul>
<b>TEMPS PARTIEL</b> Programme d'études collégiales (AEC) et cours crédités de la formation continue et hors programme	2 \$ / période d'enseignement	<u>Formation préuniversitaire</u> <u>Techniques administratives et humaines</u> * 22,58 \$ / heure de cours <u>Techniques des arts et des lettres et physiques</u> * 29,29 \$ / heure de cours <u>Techniques biologiques</u> * 35,02 \$ / heure de cours	* 5,49 \$ par heure de cours	30 \$	11 \$ par cours (5 \$ inscription) (6 \$ afférents)	
<b>Cours non crédités ou ateliers</b>	Variables	Variables	Variables	Aucuns frais	Aucuns frais	Aucuns frais

\* Ce montant inclut les 2 \$ de l'heure tenant lieu de droits visés à l'article 24.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

**NOTE :** Les frais doivent être acquittés au moment de l'inscription en argent comptant, avec Visa ou par paiement direct.

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

*(Extrait du règlement no 4, « Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière » et du règlement no 5, « Règlement sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière »).*

### **Droits d'admission**

Les droits d'admission ne sont pas remboursables, à moins que le collège constituant n'annule le ou les cours pour lequel (lesquels) une demande d'admission a été faite.

### **Droits de scolarité (COURS CRÉDITÉS) \***

Les droits de scolarité sont remboursables en totalité dans le cas où le collège constituant retire l'offre de cours ou dans le cas où l'étudiant complète le formulaire d'annulation d'inscription pour un ou des cours auquel (auxquels) il est inscrit dans un délai correspondant à 20 % de la durée de l'activité d'apprentissage. Après le 20 % de la durée de l'activité d'apprentissage, aucun remboursement ne sera accordé.

### **Droits d'inscription, droits afférents et de toute autre nature \***

Les droits d'inscription, les droits afférents et de toute nature sont remboursables en totalité dans le cas où le collège constituant retire l'offre de cours pour une session ou si l'étudiant annule son inscription avant le 1<sup>er</sup> cours. Toutefois, ils sont remboursables à 50 % dans le cas où l'étudiant complète le formulaire d'annulation d'inscription de tous les cours auxquels il est inscrit dans un délai correspondant à 20 % de la durée de l'activité d'apprentissage. Finalement, aucun remboursement ne sera octroyé après le délai correspondant au 20 % de la durée de l'activité d'apprentissage.

### **Droits de scolarité (COURS ET ATELIERS NON CRÉDITÉS) \***

Les droits de scolarité pour les cours ou ateliers non crédités sont remboursables en totalité dans le cas où l'étudiant complète le formulaire d'annulation d'inscription une semaine (5 jours ouvrables) avant le début de l'activité ou des activités à laquelle (auxquelles) il est inscrit ou encore dans le cas où le collège constituant retire l'offre de cours. Le service de la formation continue émet une attestation d'études aux étudiants qui auront été présents à plus de 80 % de la formation non-créditée.

## POLITIQUE D'ANNULATION

« Aux fins d'application du règlement, un délai correspondant à 20 % de la durée de l'activité d'apprentissage constitue la limite au-delà de laquelle un étudiant ne pourra pas abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin ».

Par exemple, un cours de 45 périodes peut être annulé avant d'avoir atteint la 10<sup>e</sup> heure alors qu'un cours de 60 périodes peut être annulé avant d'avoir atteint la 13<sup>e</sup> heure.

\* En toutes circonstances, il est de la responsabilité de l'étudiant de donner un avis écrit confirmant l'annulation de ses cours avant les dates concernées afin d'obtenir le remboursement déterminé.

# CONDITIONS D'ADMISSION À UN PROGRAMME D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Conditions d'admission (tirées de l'article 4 du Règlement sur le régime des études collégiales et des articles 13 et 14 du Règlement no 6 du Cégep régional de Lanaudière adopté par le conseil d'administration le 29 mars 1999 et révisé le 10 février 2009).

## **Article 4 :**

### **Article 13 : Conditions d'admission à un programme d'études conduisant à une AEC**

Tout d'abord, pour être admise dans un programme d'études conduisant à une AEC au Cégep régional de Lanaudière, une personne doit être citoyenne canadienne, immigrante reçue ou détenir un visa étudiant ou une permission du ministre et elle devra payer, le cas échéant, les frais exigés.

Par la suite, est admissible à un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), la personne qui possède une formation jugée suffisante par le collège et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

1. Elle a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire ;
2. Elle est visée par une entente conclue entre le collège et un employeur ou elle bénéficie d'un programme gouvernemental ;
3. Elle a poursuivi, pendant une période d'au moins un an, des études postsecondaires.

De plus, cette personne doit avoir réussi les préalables et satisfaire aux conditions particulières fixées par le collège constituant ou par le MELS pour ce programme.

Est également admissible à un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) désigné par le ministre, le titulaire du diplôme d'études secondaires (DES) ou du diplôme d'études professionnelles (DEP) qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

1. Le programme d'études permet d'acquérir une formation technique dans un domaine pour lequel il n'existe aucun programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) ;
2. Le programme d'études est visé par une entente conclue entre le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec en matière de formation.

Est également admissible à un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) désigné par le ministre, le titulaire du diplôme d'études professionnelles (DEP), dans la mesure où le programme permet d'acquérir une formation technique définie en prolongement de la formation professionnelle offerte à l'ordre d'enseignement secondaire.

De plus, toute personne désirant faire une demande de réadmission dans un programme d'études menant à une AEC doit répondre aux exigences particulières qui ont pu être fixées au moment de la désinscription, s'il y a lieu, et avoir réglé la totalité des droits, frais et amendes qu'elle pourrait devoir au Cégep régional de Lanaudière, notamment ceux découlant des articles 24.1, 24.2, 24.3 et 24.4 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

#### **Article 14 : Procédures d'admission menant à une AEC**

- 14.1 Tout candidat faisant une demande d'admission dans un programme d'études menant à une AEC devra avoir complété et remis au service de la formation continue, dans les délais prévus, selon le calendrier de l'offre de cours, les formulaires prévus à cette fin et fournir tous les documents exigés ; la falsification d'un document ou l'inexactitude d'une déclaration entraîne le refus automatique, sans autres considérations, de la demande.
- 14.2 Tout candidat qui, après avoir été admis, ne complète pas en tout ou en partie la démarche d'inscription fixée dans les délais requis par le Cégep régional de Lanaudière, notamment le paiement des droits et frais exigibles, est considéré avoir décliné l'offre d'admission qui lui a été faite.
- 14.3 En outre, tout candidat n'ayant plus de lien d'admission dans un programme d'études à la formation continue en raison des dispositions du Règlement sur la réussite scolaire, du Règlement sur les conditions de vie ou du présent règlement ne pourra être réadmis dans un programme du Cégep régional de Lanaudière qu'en satisfaisant à nouveau aux dispositions afférentes. Il devra également – le cas échéant – satisfaire à certaines exigences spécifiques qui auraient pu lui avoir été signifiées au moment de sa désinscription.

## **DOCUMENTS REQUIS LORS DE L'ADMISSION À UN PROGRAMME D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES**

#### **Personne née au Québec :**

- Certificat de naissance émis par le Directeur de l'état civil ou baptistaire émis avant le 1er janvier 1994 ;
- Dernier relevé de notes du secondaire V avec mention D.E.S. accordé ou diplôme de secondaire V ;
- S'il y a lieu, dernier relevé de notes des études postsecondaires.

#### **Personne née hors Québec (autres provinces) :**

- Certificat de naissance ;
- Dernier relevé de notes du secondaire V avec mention D.E.S. accordé ou diplôme de secondaire V ;
- S'il y a lieu, dernier relevé de notes des études postsecondaires ;
- Preuve de résidence au Québec : carte d'assurance maladie.

#### **Personne née hors Québec (autres pays)**

- Certificat de naissance ;
- Certificat de citoyenneté canadienne ou résident permanent (IMM-1000 ou IMM-5292) ;
- Preuve de résidence au Québec : carte d'assurance maladie ou certificat sélection Québec ;
- Évaluation comparative des études (faire une demande au Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, région de Lanaudière : 1-800-375-7426 ; région de Laval : 450 972-3225 ou 1-800 375-7426; région des Laurentides : 450 569-3060 ou 1-800-375-7426 ou informations générales : (514) 864-9191 ou 1-877-864-9191 ou via le site internet au : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/education/evaluation-comparative/> au SRAQ ou au SRAM). Si vous avez fait vos études au Québec : dernier relevé de notes du secondaire V avec mention D.E.S. accordé ou diplôme secondaire V.

L'étudiant qui désire s'inscrire à un cours ou à un programme d'études exigeant un préalable spécifique devra nous fournir la preuve qu'il a réussi ce préalable lors de sa demande d'admission. Les étudiants déjà admis à un programme de DEC ou AEC doivent apporter, lors de leur demande d'admission, leur dernier relevé de notes du collégial afin d'effectuer leur choix de cours plus facilement.

## CONDITIONS D'ADMISSION AUX COURS CRÉDITÉS À TEMPS PARTIEL HORS PROGRAMME

*Conditions d'admission (tirées de l'article 15 du Règlement no 6 du Cégep régional de Lanaudière adopté par le conseil d'administration le 29 mars 1999 et révisé le 10 février 2009).*

### **Article 15 : Conditions d'admission dans un cheminement par cours**

Dans la mesure où le MELS ou encore le collège constituant permettrait le cheminement par cours à la formation continue, un candidat devra répondre à l'ensemble des préalables fixés par le collège constituant pour ce cours.

Aussi, conformément à l'annexe C-016, pour être admise dans un cours hors programme, la personne doit être citoyenne canadienne, immigrante reçue ou détenir un visa étudiant ou une permission du ministre. Les personnes suivant ces cours ne recherchent pas l'obtention d'un diplôme et ne sont pas inscrites à temps plein dans un programme d'études.

## DOCUMENTS REQUIS LORS DE L'ADMISSION AUX COURS CRÉDITÉS À TEMPS PARTIEL HORS PROGRAMME

### **Personne née au Québec :**

- Certificat de naissance émis par le Directeur de l'état civil ou baptistaire émis avant le 1er janvier 1994.

### **Personne née hors Québec (autres provinces) :**

- Certificat de naissance ;
- Preuve de résidence au Québec : carte d'assurance maladie.

### **Personne née hors Québec (autres pays)**

- Certificat de naissance ;
- Certificat de citoyenneté canadienne ou résident permanent (IMM-1000 ou IMM-5292) ;
- Preuve de résidence au Québec : carte d'assurance maladie ou certificat sélection Québec.

**IMPORTANT : À défaut de fournir les documents requis au moment de l'inscription, celle-ci pourrait se voir refusée.**

## DATES ET HORAIRES DES COURS CRÉDITÉS

<b>HORAIRE</b>	<b>45 périodes</b> 19 h 00 à 21 h 45  <b>60 périodes</b> 18 h 45 à 22 h 20	
<b>JOUR</b>	<b>DÉBUT</b>	<b>FIN</b>
<b>Lundi</b>	<b>13 septembre 2010</b>	<b>20 décembre 2010</b>
<b>Mardi</b>	<b>7 septembre 2010</b>	<b>14 décembre 2010</b>
<b>Mercredi</b>	<b>8 septembre 2010</b>	<b>15 décembre 2010</b>
<b>Jeudi</b>	<b>9 septembre 2010</b>	<b>16 décembre 2010</b>
Pour les cours offerts la fin de semaine, veuillez vous référer à l'horaire précis inscrit dans le cahier de choix de cours.		

## ANNULLATION DE COURS SANS MENTION D'ÉCHEC (pour l'horaire des cours du tableau ci-dessus)

<b>JOUR</b>	<b>AU PLUS TARD LE :</b> (pour les cours de 45 et de 60 périodes)
<b>Lundi</b>	<b>4 octobre 2010 à 16 h</b>
<b>Mardi</b>	<b>28 septembre 2010 à 16 h</b>
<b>Mercredi</b>	<b>29 septembre 2010 à 16 h</b>
<b>Jeudi</b>	<b>30 septembre 2010 à 16 h</b>
Pour les cours offerts la fin de semaine et les cours ayant un horaire particulier : 45 périodes (avant la 10 <sup>e</sup> heure) et 60 périodes (avant la 13 <sup>e</sup> heure). Prière de vous référer à la politique d'annulation du 20 % en page 4 du présent cahier de choix de cours.	

***PROGRAMMES DE FORMATION  
(ATTESTATIONS D'ÉTUDES  
COLLÉGIALES)***

## BUREAUTIQUE – COORDINATION TRAVAIL DE BUREAU (LCE.4S)

*Cette AEC est un programme d'études de mise à niveau et de perfectionnement qui s'adresse aux personnes qui ont peu d'expérience sur le marché du travail ou qui désirent apprendre à maîtriser les logiciels les plus couramment utilisés en bureautique ou parfaire leurs connaissances en gestion ou en communication.*

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	REPENTIGNY (70)
412-DEB-03 (j)	Le bureau et son environnement	Aucun	45	*101 \$	<b>Lundi ANNULÉ</b> du 20/09 au 20/12/10 de 19 h à 22 h
412-DEC-04 (j)	Initiation au traitement de texte	Aucun	60	*131 \$	<b>Samedi ANNULÉ</b> du 18/09 au 27/11/10 de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
412-EA4-JO (j)	Communications d'affaires I	Aucun	60	*131 \$	<b>Jeudi ANNULÉ</b> du 09/09 au 16/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20
412-DED-04 (j)	Traitement de texte intermédiaire	Aucun	60	*131 \$	<b>Mercredi ANNULÉ</b> du 08/09 au 15/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20
412-DEF-03 (j)	Traitement de données I	Aucun	45	*101 \$	<b>Mardi ANNULÉ</b> du 21/09 au 21/12/10 de 19 h à 22 h

**\*DROITS D'ADMISSION :** des frais de 30 \$ sont ajoutés lors de l'ouverture de dossier d'un nouvel étudiant.

### CONDITIONS D'ADMISSION PARTICULIÈRES À CE PROGRAMME :

*Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une formation jugée suffisante par le collège et réussir le test de français exigé à l'admission.*

## SPÉCIALISATION EN PROGRAMMATION AVANCÉE DES CONTRÔLEURS INDUSTRIELS (ELJ.37)

*Ce programme de perfectionnement vise à répondre au besoin des entreprises qui emploient du personnel ayant à travailler sur l'installation, la configuration, la programmation et l'entretien de leurs systèmes automatisés de production.  
Le programme, d'une durée de 255 heures (80 h à 125 h en RAC [reconnaissance des acquis et des compétences] et 130 h à 175 h en formation manquante en classe), mène à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC). Cette AEC est un programme de perfectionnement qui s'adresse en premier lieu aux travailleurs de l'industrie qui détiennent une formation en électronique, en électromécanique ou en électricité.*

*Il permet le développement et l'acquisition des compétences requises pour :*

- *Gérer et utiliser un poste de travail informatique en milieu industriel ;*
- *Analyser le fonctionnement d'un procédé industriel automatisé ;*
- *Programmer des automates en milieu industriel ;*
- *Programmer et configurer des systèmes de régulation de procédés.*

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	TERREBONNE
243-153-TB (t)	Informatique en milieu industriel	Aucun	45	*33 \$ + 2 \$ / h (pour un maximum de 268 \$)	<b>Samedi</b> du 16/10 au 27/11/10 de 8 h à 16 h
243-913-TB (t)	Analyse des systèmes automatisés en milieu industriel	Aucun	45		<b>Samedi</b> du 16/10 au 13/11/10 de 8 h à 16 h
243-424-TB (t)	Programmation d'un automate	243-913-TB	60		<b>Samedi</b> du 06/11/10 au 08/01/11 de 8 h à 16 h
243-444-TB (t)	Programmation avancée d'un automate	243-424-TB	60	*131 \$	<b>Samedi</b> du 18/12/10 au 05/03/11 de 8 h à 16 h
243-453-TB (t)	Programmation d'un régulateur	243-424-TB	45	*101 \$	<b>Samedi</b> du 26/02/11 au 09/04/11 de 8 h à 16 h

**\*DROITS D'ADMISSION : des frais de 30 \$ sont ajoutés lors de l'ouverture de dossier d'un nouvel étudiant.**

### CONDITIONS D'ADMISSION PARTICULIÈRES À CE PROGRAMME :

*Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en « Électromécanique » (5281 ou 1453), en « Électricité » (5295 ou 1450) ou en « Mécanique industrielle de construction et d'entretien » (5260) ou une formation jugée équivalente par le collège. Avoir au moins trois années d'expérience pratique en industrie sur des systèmes automatisés.*

*Des tests d'admission et de reconnaissance des acquis nous permettront de vérifier les connaissances en électronique et en informatique.*

## STRATÉGIES D'INTERVENTION EN DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE (JNC.0W)

*Ce programme d'études répond aux besoins de perfectionnement des éducateurs du réseau des services de garde, de la santé et de l'éducation qui viennent en aide aux enfants manifestant des difficultés ou des problèmes de langage.*

*Visant à satisfaire les besoins les plus nombreux et les plus pressants, l'offre de formation est limitée aux stratégies d'intervention propres à une clientèle âgée entre 0 et 12 ans.*

*Le programme, d'une durée de 360 heures, mène à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC)\*. Il permet le développement et l'acquisition des compétences requises pour intervenir adéquatement auprès des enfants manifestant des difficultés ou des problèmes de langage, sous la supervision des orthophonistes et en collaboration étroite avec ces professionnels de la santé et de l'éducation.*

*\*Demandez le guide étudiant du programme pour plus d'information.*

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	TERREBONNE (60)
351-Z01-LP (j)	Développement du langage	---	45	*101 \$	<b>Mercredi ANNULÉ et REPORTÉ EN JANVIER 2011</b> du 08/09 au 08/12/10 de 19 h à 21 h 45 (sauf le 20 octobre) et <b>Samedi</b> 16/10/10 de 9 h à 11 h 45 et 13 h à 15 h 45
351-ZA9-LP (j)	Observation des manifestations d'une difficulté ou d'un problème de langage	351-Z09-LP	60	*131 \$	<b>Mardi PLACES DISPONIBLES</b> 07/09/10 et <b>Lundi</b> du 13/09 au 13/12/10 de 19 h à 21 h 55 et <b>2 samedis</b> 25/09/10 et 13/11/10 de 9 h à 11 h 45 et 13 h à 15 h 45
351-ZB1-LP (j)	Création de matériel adapté	351-Z09-LP	45	*101 \$	<b>Mercredi PLACES DISPONIBLES</b> du 08/09 au 15/12/10 de 19 h à 21 h 45

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	TERREBONNE (60)
351-Z06-LP (j)	Stratégies naturelles de stimulation II  <b>Quatre rencontres individuelles</b> : horaires à déterminer avec les superviseurs assignés au début de la session.	351-ZB1-LP 351-ZB2-LP	120	*251 \$	<b>COMPLET</b> <b>Rencontres de groupe :</b> <b>Mercredi</b> 01/09/10 de 19 h à 21 h 45 et <b>4 samedis matins</b> 11/09/10, 25/09/10 30/10/10 et 11/12/10 de 9 h à 11 h 45
<b>*DROITS D'ADMISSION : des frais de 30 \$ sont ajoutés lors de l'ouverture de dossier d'un nouvel étudiant.</b>					
<b>CONDITIONS D'ADMISSION PARTICULIÈRES À CE PROGRAMME :</b> <i>Détenir une formation de niveau collégial (diplôme d'études collégiales ou attestation d'études collégiales) dans un domaine psychosocial (éducation spécialisée, travail social, éducation à l'enfance, soins infirmiers).</i>					

***COURS CRÉDITÉS  
FORMATION GÉNÉRALE***

## FORMATION GÉNÉRALE

Ces cours de formation générale s'adressent aux clientèles suivantes :

- Adultes inscrits à un DEC ;
- Étudiants quasi diplômés ;
- Candidats RAC (reconnaissance des acquis et des compétences) inscrits à un DEC.

Pour toutes autres informations complémentaires, veuillez consulter le Règlement sur le régime des études collégiales.

Pour la session Automne 2010, nous offrons les cours suivants :

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	REPENTIGNY (70)
601-101-MQ Max. : 20 Min. : 10	(a) Écriture et littérature	Aucun	60	*131 \$	<b>Lundi ANNULÉ</b> du 13/09 au 20/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20
340-101-MQ Max. : 20 Min. : 10	(a) Philosophie et rationalité	Aucun	60	*131 \$	<b>Mardi ANNULÉ</b> du 07/09 au 14/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20
604-100-MQ Max. : 20 Min. : 10	(a) Anglais de base	Aucun	45	*101 \$	<b>Mercredi ANNULÉ</b> du 08/09 au 15/12/10 de 19 h à 21 h 45

✓ **Avant de vous inscrire au cours d'anglais, veuillez prévoir 30 minutes pour passer le test de classement.**

**\*DROITS D'ADMISSION :** des frais de 30 \$ sont ajoutés lors de l'ouverture de dossier d'un nouvel étudiant.

### CONDITIONS D'ADMISSION PARTICULIÈRES À CES COURS :

Les étudiants voulant s'inscrire à ces cours de formation générale doivent être présentement inscrits dans un DEC et devront en fournir la preuve.

*COURS CRÉDITÉS  
HORS PROGRAMME (080.02)*

## ADMINISTRATION (080.02)

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	JOLIETTE (50)	TERREBONNE (60)	REPENTIGNY (70)
410-DEF-04 (j) Max. : 20 Min. : 10	Comptabilité I (Comptabilité manuelle)	Aucun	60	*131 \$	<b>Mardi ANNULÉ</b> du 07/09 au 14/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20		<b>Mercredi PLACES DISPONIBLES</b> du 08/09 au 15/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20
410-YU3-JO (j) Max. : 20 Min. : 10	Production de la paie	410-YE5-JO ou comptabilité manuelle	45	*101 \$	<b>Mercredi ANNULÉ</b> du 08/09 au 15/12/10 de 19 h à 21 h 45		<b>Jeudi ANNULÉ</b> du 09/09 au 16/12/10 de 19 h à 21 h 45
410-ZC4-JO (j) Max. : 20 Min. : 10	Supervision et formation du personnel	Aucun	60	*131 \$		<b>Lundi ANNULÉ</b> du 13/09 au 20/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20	
410-YB3-JO (j) Max. 20 Min. : 10	Approche client et communication (Service à la clientèle)	Aucun	45	*101 \$		<b>Lundi ANNULÉ</b> du 13/09 au 20/12/10 de 19 h à 21 h 45	<b>Mardi ANNULÉ</b> du 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45
410-Z73-JO (j) Max. : 20 Min. : 10	Processus de vente	Introduction à la communication	45	*101 \$	<b>Mardi ANNULÉ</b> du 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45		<b>Lundi ANNULÉ</b> du 13/09 au 20/12/10 de 19 h à 21 h 45

**\*DROITS D'ADMISSION : des frais de 30 \$ sont ajoutés lors de l'ouverture de dossier d'un nouvel étudiant.**

## ARTS PLASTIQUES ET MUSIQUE (080.02)

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	JOLIETTE (50)
511-DEG-03 (j) Max. : 20 Min. : 10	De l'œil à la main : dessin d'observation	Aucun	45	*101 \$	<b>Lundi ANNULÉ</b> du 13/09 au 20/12/10 de 19 h à 21 h 45
511-DEJ-03 (j) Max. : 20 Min. : 10	Création informatique (photoshop, version CS3)	Bases informatiques <b>Référentiel exigé</b>	45	*101 \$	<b>Mercredi ANNULÉ</b> du 08/09 au 15/12/10 de 19 h à 21 h 45
551-C13-JO (j) Max. : 20 Min. : 10	Les grands courants musicaux I	Aucun	45	*101 \$	<b>Mardi ANNULÉ</b> du 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45

**\*DROITS D'ADMISSION : des frais de 30 \$ sont ajoutés lors de l'ouverture de dossier d'un nouvel étudiant.**

## INFORMATIQUE, BUREAUTIQUE ET TECHNOLOGIE (080.02)

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	JOLIETTE (50)	REPENTIGNY (70)
221-DB4-JO (j) Max. : 20 Min. : 10	AutoCAD 2D, version 2008 (Dessin technique de base)	Bases informatiques  <b>Référentiel exigé</b>	60	*131 \$	<b>Lundi PLACES DISPONIBLES</b> du 13/09 au 20/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20	
221-DA4-JO (j) Max. : 20 Min. : 10	AutoCAD 2D, version 2008 (Dessin technique avancé)	Dessin technique de base <b>Référentiel exigé</b>	60	*131 \$	<b>Mercredi ANNULÉ</b> du 08/09 au 15/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20	
233-214-TB (t) Max. : 20 Min. : 10	AutoCAD 2D version 2010	Bases informatiques  <b>Référentiel exigé</b>	60	*131 \$		<b>Lundi PLACES DISPONIBLES</b> du 13/09 au 20/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20
233-313-TB (t) Max. : 20 Min. : 10	AutoCAD 3D version 2010	AutoCAD 2D  <b>Référentiel exigé</b>	45	*101 \$		<b>Mardi ANNULÉ</b> du 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45
233-404-TB (t) Max. : 20 Min. 10	Modélisation 3D SolidWorks version 2010	AutoCAD 2D ou expériences en DAO <b>Référentiel exigé</b>	60	*131 \$		<b>Mercredi ANNULÉ</b> du 08/09 au 15/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20
243-344-92 (j) Max. : 20 Min. : 10	Radio amateur (Système de télécommunication)	Aucun	75	*161 \$	<b>Mardi ANNULÉ</b> du 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45 <b>Jeudi</b> du 09/09 au 16/12/10 de 19 h à 21 h	

**\*DROITS D'ADMISSION : des frais de 30 \$ sont ajoutés lors de l'ouverture de dossier d'un nouvel étudiant.**

## INFORMATIQUE, BUREAUTIQUE ET TECHNOLOGIE (080.02)

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	JOLIETTE (50)	TERREBONNE (60)	REPENTIGNY (70)
420-Z14-JO (j) Max. : 20 Min. : 10	<b>Informatique de gestion I :</b> Windows xp, Internet et Suite Office 2007 débutant (Word, Power Point, Outlook et introduction à Excel et Access)	Aucun	60	*131 \$	<b>Lundi PLACES DISPONIBLES</b> du 13/09 au 20/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20	<b>Mardi COMPLET</b> du 07/09 au 14/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20	<b>Mercredi COMPLET</b> du 08/09 au 15/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20
420-Z23-JO (j) Max. : 20 Min. : 10	<b>Informatique de gestion II :</b> Suite Office 2007 intermédiaire : (Excel et Access)	420-Z14-JO ou Cours d'introduction à l'informatique	45	*101 \$	<b>Mardi ANNULÉ</b> du 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45	<b>Mercredi PLACES DISPONIBLES</b> du 08/09 au 15/12/10 de 19 h à 21 h 45	<b>Lundi ANNULÉ</b> du 13/09 au 20/12/10 de 19 h à 21 h 45
410-DEG-03 (j) Max. : 20 Min. : 10	Comptabilité informatisée (Suivi et contrôle de budgets / Logiciel Simple Comptable)	Comptabilité manuelle	45	*101 \$			<b>Mardi ANNULÉ</b> du 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45
410-YR3-JO (j) Max. : 20 Min. : 10	Système comptable informatisé I (Logiciel Simple Comptable)	410-YE5-JO ou comptabilité manuelle	45	*101 \$	<b>Mercredi PLACES DISPONIBLES</b> du 08/09 au 15/12/10 de 19 h à 21 h 45		
410-YS4-JO (j) Max. : 20 Min. : 10	Système comptable informatisé II (Logiciel Acomba)	410-YE5-JO ou comptabilité manuelle	60	*131 \$		<b>Lundi ANNULÉ</b> du 13/09 au 20/12/10 de 18 h 45 à 22 h 20	

**\*DROITS D'ADMISSION : des frais de 30 \$ sont ajoutés lors de l'ouverture de dossier d'un nouvel étudiant.**

## LANGUES (080.02)

### ANGLAIS ET ESPAGNOL

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	JOLIETTE (50)	TERREBONNE (60)	REPENTIGNY (70)
604-100-AA (t) Max. : 20 Min. : 10	Anglais de base	Aucun	45	*101 \$	<b>Mardi COMPLET</b> 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45	<b>Lundi COMPLET</b> 13/09 au 20/12/10 de 19 h à 21 h 45	<b>Mercredi COMPLET</b> 08/09 au 15/12/10 de 19 h à 21 h 45
604-101-AA (t) Max. : 20 Min. : 10	Anglais intermédiaire	604-100-AA ou Test de classement	45	*101 \$	<b>Mardi ANNULÉ</b> 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45	<b>Lundi PLACES DISPONIBLES</b> 13/09 au 20/12/10 de 19 h à 21 h 45	<b>Mercredi PLACES DISPONIBLES</b> 08/09 au 15/12/10 de 19 h à 21 h 45
604-102-AA (t) Max. : 20 Mini. : 10	Anglais avancé	604-101-AA ou Test de classement	45	*101 \$	<b>Mardi ANNULÉ</b> 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45	<b>Lundi ANNULÉ</b> 13/09 au 20/12/10 de 19 h à 21 h 45	<b>Mercredi ANNULÉ</b> 08/09 au 15/12/10 de 19 h à 21 h 45
607-E03-JO (j) Max. : 20 Min. : 10	Espagnol I	Aucun	45	*101 \$	<b>Lundi COMPLET</b> 13/09 au 20/12/10 de 19 h à 21 h 45		<b>Mardi COMPLET</b> 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45
607-E13-JO (j) Max : 20 Min. : 10	Espagnol II	607-E03-JO ou Test de classement	45	*101 \$	<b>Lundi PLACES DISPONIBLES</b> 13/09 au 20/12/10 de 19 h à 21 h 45		<b>Mardi COMPLET</b> 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45
607-E23-JO (j) Max : 20 Min. : 10	Espagnol III	607-E13-JO ou Test de classement	45	*101 \$	<b>Lundi ANNULÉ</b> 13/09 au 20/12/10 de 19 h à 21 h 45		<b>Mardi PLACES DISPONIBLES</b> 07/09 au 14/12/10 de 19 h à 21 h 45

✓ **Avant de vous inscrire à un cours d'anglais ou d'espagnol, veuillez prévoir 30 minutes pour passer le test de classement.**

**\*DROITS D'ADMISSION : des frais de 30 \$ sont ajoutés lors de l'ouverture de dossier d'un nouvel étudiant.**

## LANGUES (080.02)

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	JOLIETTE (50)
602-916-BB Max. : 20 Min. : 10	(j)  Communication écrite I	Aucun	90	*191 \$	<p style="text-align: center;"><b>Lundi ANNULÉ</b> 13/09 au 20/12/10 de 19 h à 21 h 45 <b>et</b> <b>Mercredi</b> 08/09 au 15/12/10 de 19 h à 21 h 45</p>
<p><b>*DROITS D'ADMISSION : des frais de 30 \$ sont ajoutés lors de l'ouverture de dossier d'un nouvel étudiant.</b></p>					

*ATELIERS  
NON CRÉDITÉS (099.00)*

## CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (099.00)

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	TERREBONNE (60)
NCR-570-07 Max. : 20 Min. : 15 (a)	Auto-construction de sa résidence <i>Des plans à la gestion</i>	Aucun	60	*405 \$	<b>Mardi ANNULÉ</b> du 07/09 au 14/12/2010 de 18 h 45 à 22 h 20

## HORTICULTURE (099.00)

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	TERREBONNE (60)
NCR-152-29 Max. : 20 Min. : 12 (j)	Planifier l'aménagement paysager de votre terrain privé	Aucun	15	*100 \$	<b>Mercredi ANNULÉ</b> du 08/09 au 06/10/2010 de 19 h à 21 h 45
NCR-152-25 Max. : 20 Min. : 12 (j)	Sélectionner vos plantes pour vos aménagements paysagers	Aucun	18	*120 \$	<b>Mercredi ANNULÉ</b> du 13/10 au 17/11/2010 de 19 h à 21 h 45
NCR-152-32 Max. : 20 Min. : 12 (j)	Entretenir les plantes de vos aménagements paysagers, saison après saison	Aucun	15	*100 \$	<b>Mercredi ANNULÉ</b> du 24/11 au 22/12/2010 de 19 h à 21 h 45

\* TAXES INCLUSES

## ÉLECTRONIQUE (099.00)

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	TERREBONNE (60)
NCR-243-01 Max. : 16 Min. : 12 (t)	Autos-téléguidées I : Assemblage et ajustements de base	Aucun	45	*450 \$ + (environ *250 \$ pour l'achat de la voiture téléguidée)	<b>Mardi ANNULÉ</b> du 05/10 au 23/11/2010 de 19 h à 21 h 45 <b>Jeudi</b> du 07/10 au 18/11/2010 de 19 h à 21 h 45

## INFORMATIQUE (099.00)

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	JOLIETTE (50)	REPENTIGNY (70)
NCR-420-01 Max. : 20 Min. : 12 (a)	Introduction à MS Project	Connaissances de base Windows et Excel	24	*165 \$		<b>Samedi ANNULÉ</b> du 11/09 au 23/10/2010 de 8 h 30 à 12 h 30
NCR-420-02 Max. : 20 Min. : 12 (a)	Conceptualisation de page Web – I	Connaissances de base Windows et Excel	15	*165 \$	<b>Samedi ANNULÉ</b> du 06/11 au 04/12/2010 de 9 h à 12 h	

\* TAXES INCLUSES

## FORMATION RÉSERVÉE AUX RESPONSABLES DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL (099.00)

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	PÉR.	DROITS DE SCOLARITÉ	JOLIETTE (50)	TERREBONNE (60)
<b>45 heures réservées aux responsables et assistantes des Services de garde en milieu familial (MF).</b>						
<b>COURS DE FIN DE SEMAINE</b>						
NCR-322-01 Max : 20 Min. : 12 (a)	Programme éducatif	Aucun	21	*165 \$	<b>Samedi ANNULÉ 16/10, 30/10, 13/11/2010</b>  8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30	<b>Samedi ANNULÉ 11/09, 25/09, 16/10/2010</b>  8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
NCR-322-02 Max : 20 Min. : 12 (a)	Développement de l'enfant	Aucun	12	*95 \$	<b>Samedi ANNULÉ 11/09, 25/09/2010</b>  9 h à 12 h et 13 h à 16 h	<b>Samedi PLACES DISP. 30/10, 13/11/2010</b>  9 h à 12 h et 13 h à 16 h
NCR-322-03 Max : 20 Min. : 12 (a)	Rôle du ou de la responsable	Aucun	06	*47 \$	<b>Samedi ANNULÉ 11/12/2010</b>  9 h à 12 h et 13 h à 16 h	<b>Samedi ANNULÉ 27/11/2010</b>  9 h à 12 h et 13 h à 16 h
NCR-322-04 Max : 20 Min. : 12 (a)	Santé, sécurité et alimentation	Aucun	06	*47 \$	<b>Samedi ANNULÉ 27/11/2010</b>  9 h à 12 h et 13 h à 16 h	<b>Samedi ANNULÉ 11/12/2010</b>  9 h à 12 h et 13 h à 16 h

\* TAXES INCLUSES

## HYGIÈNE ET SALUBRITÉ ALIMENTAIRE (099.00)

### **Cours accrédités par le MAPAQ**



NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	H	DROITS DE SCOLARITÉ	JOLIETTE (50)
<p><b>C'est maintenant officiel, les restaurateurs et les propriétaires de commerce de détail en alimentation doivent s'assurer de la présence de personnes détenant les certificats de gestionnaire d'établissements alimentaires et de manipulateurs d'aliments accrédités par le MAPAQ.</b></p>					
NCR-154-08 (j)	Gestionnaire d'établissements alimentaires	Aucun	12	*195 \$	<p><b>Inscription en tout temps</b>                      Pour information sur les dates :                      Tél. : 450-759-1661, poste 1206</p>
NCR-154-09 (j)	Manipulateur d'aliments	Aucun	6	*105 \$	<p><b>Inscription en tout temps</b>                      Pour information sur les dates :                      Tél. : 450-759-1661, poste 1206</p>
NCR-154-10 (j)	Manipulateur d'aliments (pour les responsables des services de garde en milieu familial)	Aucun	3,5	*55 \$	<p><b>Inscription en tout temps</b>                      Pour information sur les dates :                      Tél. : 450-759-1661, poste 1206</p>

**\*TAXES INCLUSES**

## Cours à temps partiel pour personnes en emploi OFFERTS À REPENTIGNY

Mesures de formation de la main-d'œuvre en collaboration avec Emploi-Québec

**IMPORTANT : SEULS LES EMPLOYÉS DU SECTEUR PRIVÉ SONT ADMISSIBLES À CETTE MESURE D'EMPLOI-QUÉBEC.**

GESTION ET SUPERVISION (099.00)					
NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	H	FRAIS D'INSCRIPTION	REPENTIGNY (72)
NCR-410-26 Max. : 20 Min. : 15 (a)	Superviseur efficace		36	36 \$	<b>Mardi ANNULÉ</b> du 21/09 au 07/12/2010 de 19 h à 21 h 45
NCR-410-33 Max. : 20 Min. : 15 (a)	Le leader coach	1 an supervision d'une équipe ou avoir suivi le cours Superviseur efficace	18	18 \$	<b>Jeudi ANNULÉ</b> du 23/09 au 28/10/2010 de 19 h à 21 h 45

Mesures de formation de la main-d'œuvre en collaboration avec Emploi-Québec

**IMPORTANT : SEULS LES EMPLOYÉS DU SECTEUR PRIVÉ SONT ADMISSIBLES À CETTE MESURE D'EMPLOI-QUÉBEC.**

## COMPTABILITÉ (080.02)

NUMÉRO	TITRE	PRÉALABLE	H	DROITS DE SCOLARITÉ	TERREBONNE (60)
410-110-90 Max. : 15 Min. : 10 (j)	Comptabilité I	Aucun	60	*60 \$	<b>Lundi ANNULÉ</b> du 13/09 au 20/12/2010 de 18 h 45 à 22 h 20

## COMPTABILITÉ (099.00)

NCR-410-01 Max. : 15 Min. : 10 (j)	Production de la paie	Aucun	30	30 \$	<b>Mercredi ANNULÉ</b> du 22/09 au 24/11/2010 de 19 h à 22 h
--	-----------------------	-------	----	-------	--

**\*DROITS D'ADMISSION : des frais de 30 \$ sont ajoutés lors de l'ouverture de dossier d'un nouvel étudiant pour les cours crédités seulement.**

# Information:

☎ (450) 470-0933, poste 5203

# FORMATION INDIVIDUALISÉE EN LIGNE

## ATELIERS DE PERFECTIONNEMENT, NON CRÉDITÉS, EN « COMPTABILITÉ ET GESTION »

*\*Possibilité d'obtenir une certification de perfectionnement en gestion comptable, lorsque ces 7 ateliers (\*) sont complétés et réussis.*

### Informez-vous!

450-470-0911, poste 7100

[www.cegep-lanaudiere.qc.ca/formationcontinue](http://www.cegep-lanaudiere.qc.ca/formationcontinue)

Ou inscrivez-vous directement en ligne

### BIENTÔT OFFERTE, AU COURANT DE L'AUTOMNE

Une formation individualisée en ligne en électronique industrielle et sur le logiciel « Labview »

- ❖ *Simple Comptable pour débutant (55 \$)\**
- ❖ *Comptabilité pour débutant : enregistrer l'information des opérations du cycle comptable (90 \$)\* (pré-requis : avoir des connaissances du logiciel Simple Comptable)*
- ❖ *Comptabilité intermédiaire : mettre à jour les paramètres du système comptable (90 \$)\**
- ❖ *Comptabilité avancée : produire le bilan, l'état des résultats et l'état des capitaux propres (90 \$)\**
- ❖ *Comptabilité avancée 2 : recueillir et analyser l'information comptable (90 \$)\**
- ❖ *Gestion et approvisionnement des stocks (90 \$)\**
- ❖ *Soutenir le personnel dans l'atteinte des objectifs de son service (90 \$)\**
- ❖ *Analyse financière (pré-requis : avoir des connaissances en comptabilité et avec l'application Excel) (90 \$)*
- ❖ *Production de la paye (pré-requis : Simple comptable et Comptabilité débutant ou expérience de base en comptabilité et connaissance du logiciel Simple comptable) (90 \$)*
- ❖ *Le chiffrier Excel appliqué à la gestion (90 \$)*

**FRAIS D'INSCRIPTION : 30 \$ (admission) incluant l'examen et l'attestation. Prévoir des déboursés pour l'achat de manuels spécialisés et logiciels, s'il y a lieu.**

**Formation en ligne aussi disponible en bureautique, informatique, langues, ressources humaines et bien plus. Consultez notre site Internet !**